

Intitulé du Poste : 1.2.15- Coordonnateur auto- régulation Autisme

Compétences attendues	<p>Titulaire du CAPPEI ou équivalent.</p> <p>Connaissance des troubles du comportement, des institutions et des procédures administratives.</p> <p>Capacité à travailler en équipe et en partenariat.</p> <p>Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.</p> <p>Capacité à s'adapter, respecter le devoir de réserve et le cadre déontologique et hiérarchique.</p> <p>Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA, sens de l'organisation, à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA</p>
Missions	<p>Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.</p> <p>Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.</p> <p>Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p> <p>Il peut dispenser un enseignement aux élèves TSA de l'école.</p> <p>Il exerce en binôme avec un éducateur spécialisé et devra coopérer avec les professionnels du médico-social.</p>
Conditions d'exercices	<p>Il exerce au sein d'un établissement scolaire du premier degré dans la circonscription des Abymes .Placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de circonscription et l'autorité fonctionnelle du directeur Territorial de l'ALEFPA.Il collaborera également avec l'IEN ASH ; il sera rattaché administrativement à l'IEN ASH. Ce poste est peu compatible avec un temps partiel.</p>